

AVIS DU CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

En sa séance du 20 décembre 2019, le Conseil général de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française a pris connaissance de la note de synthèse établie par le groupe de travail « Formation en cours de carrière »¹ présidé par Mme Sylvie Steppé, inspectrice du domaine des arts de la parole et du théâtre.

Le Conseil général prend acte des recommandations du groupe de travail portant sur la pertinence d'envisager le caractère obligatoire de la formation en cours de carrière en enseignement secondaire artistique à horaire réduit. Il note avec intérêt que l'offre de formation actuelle répond avec évidence aux besoins des bénéficiaires et il recommande la promotion de certains de ses aspects. Ainsi, il suggère que des formations en lien avec les attendus de la future formule du CAPE soient ajoutées et ouvertes à tous les enseignants.

Le Conseil général marque également un vif intérêt sur les modalités pratiques de ce nouveau dispositif en particulier l'obligation de suivre une journée de formation par an. Il soutient par ailleurs la souplesse de la proposition visant à ouvrir à tous les enseignants la possibilité de suivre une formation en cours de carrière plus longue, à valoir pour les deux années ultérieures.

Le Conseil général attache de l'importance à la possibilité d'une organisation des formations en semaines ou demi-semaines par domaine, par thème ou par zone géographique et se félicite que les échanges entre enseignants soient ainsi encouragés. En outre, il relève l'intérêt des vidéos tutorielles permettant aux enseignants de découvrir et tester les contenus des formations avant même leur participation au groupe de formation.

Le Conseil général recommande la prise en compte de la portée organisationnelle du dispositif suggéré et soutient la proposition du groupe de travail préconisant une rencontre avec l'IFC pour étudier les pistes de collaboration envisageables et les mettre en œuvre, le cas échéant.

¹ Le groupe de travail était composé de Mesdames Hélène Martiat, Marie-Paul Petit, Sylvie Steppé et de Claudine Swann et de Messieurs Alain Detrez, Frédéric Debecq, Yves Dechevez, Pol Fossé, Pierre Kolp, Thierry Pasté. Il s'est réuni les 17.12.2018 et les 31.01, 14.03 et 07.05.2019 pour répondre à la demande de la Ministre Schyns relayée lors du Conseil de perfectionnement du 05.10.2018.

Réuni le 23 juin 2020, via WebExMeetings, le Conseil a remis à l'unanimité un avis favorable sur l'ensemble de ces propositions, qu'en conséquence nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation de Madame la Ministre.

M. Yves DECHEVEZ



Président du Conseil général
(FELSI)

M. Frédéric DEBECQ



Vice-président du Conseil général
(CECP)

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de Promotion sociale